Le Maire répondit par la lettre suivante :

Croix, le 30 avril 1904.

A Monsieur le Capitaine-Commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Croix.

Monsieur le Capitaine,

Il est regrettable que votre Compagnie n'ait pas cru devoir répondre au désir de la Municipalité.

Vous invoquez, pour ne pas assister à la manifestation qui aura lieu demain, pour honorer le travail, les précédents.

Je vous ferai remarquer que si vous n'avez pas été convoqués antérieurement, c'est que cette fête avait lieu dans la semaine.

Je vous ai convoqué au même titre que les sociétés subventionnées par la commune, et votre Commission qui n'a qu'à s'occuper des cas de discipline seulement, aurait dû considérer l'invitation de l'Administration municipale comme un acte absolument rationnel et digne de recevoir une meilleure suite.

J'ose croire que vous reviendrez sur votre décision et que vous prendrez part, demain, à notre défilé auquel les Sociétés de la Ville se feront un devoir d'assister.

Agréez, etc...

Le maire de Croix,
(Signé) : F. Desbarbieux.

Nous résumons : La Compagnie, par l'intermédiaire de sa commission, s'excuse de ne pouvoir prendre part au cortège parce que : 1° elle ne veut pas créer de précédent; 2° le 1er mai coïncide avec les élections municipales.

Ce à quoi M. Desbarbieux répond : que les pompiers n'avaient jamais été invités parce que la fête socialiste avait eu lieu, *jusqu'ici, pendant la semaine.*

Cette considération serait digne d'être applaudie, si elle n'était un rideau hypocrite qui cache une manœuvre peu loyale.. En effet :

1° Si l'Administration convoquait antérieurement les autres sociétés subventionnées, *pourquoi oubliait-elle les pompiers?*

M. le Maire oublie certainement aussi *que le 1er Mai 1897 était un dimanche*; donc, pourquoi n'a-t-il pas invité la compagnie ce jour-là?...

Est-ce un mensonge... involontaire?

Nous n'insisterons pas sur les considérations qui terminent la réponse de la municipalité... nous le laissons au jugement du lecteur.

La compagnie des pompiers joue dans tout ceci le rôle le plus beau et le plus digne.

Nous ne résistons pas en plaisir de communiquer entièrement la décision de l'Administration municipale. Respirez un tantinet et... lisez :

Le Conseil,

Considérant que la compagnie des Sapeurs-Pompiers en se refusant d'obtempérer aux ordres de la municipalité pour assister au défilé de la fête du travail, a manqué complètement à son devoir et aux égards qu'elle doit aux élus du suffrage universel ;

Considérant que les raisons invoquées, pour soustraire à un service commandé, se repose sur aucun motif justifié ; que le prétexte d'une prétendue décision de la commission des Sapeurs-Pompiers n'a aucune valeur, puisque cette commission n'a d'autre autorité que celle d'un conseil de discipline chargé des questions techniques et des réprimandes ;

Qu'en aucun cas, l'autorité du maire ne peut être effacée par les décisions d'une commission intérieure représentant une compagnie subventionnée, salariée par la commune et soumise aux lois de la République.

Donne acte à M. le Maire de son exposé et de ses communications ; l'autorise ensuite à adresser un blâme énergique à la commission des Sapeurs-Pompiers pour son insoumission.

Le Conseil demande également que M. le Maire s'inspire, lorsqu'il conviendra de remplacer le capitaine, de ce qu'on est en droit d'exiger au point de vue du dévouement, des capacités et du l'attachement aux idées républicaines, d'un commandant de compagnie.

Le Conseil demande, en outre, que les dispositions de la circulaire ministérielle du 22 juin 1888, soient appliquées immédiatement au sous-officier étranger qui figure encore dans la liste des cadres de ladite compagnie.

Il adopte par dix-sept voix sur vingt-cinq présents, le texte qui précède.

Sans commentaire, n'est-ce pas?

Nous avons déjà parlé du candidat proposé par M. le Maire pour les galons de capitaine.

Il nous reste à stigmatiser le dernier paragraphe qui demande le renvoi d'un sous-officier qui a 23 années de service à la compagnie des pompiers, sous le prétexte futile qu'il est étranger... comme si le dévouement doit être interdit à d'autres qu'aux français... et puis... que les 17 signataires déposent à la Mairie, pour être livrés à la publicité *leurs état-civil et* **militaire**...

TOURCOING

Le drame de la rue du Bois

Les funérailles de Gustave Cornille, le victime du drame dans lequel sont impliqués M. Albert Masurel et son concierge, M. J.-B. Salens, auront lieu ce mercredi matin, à 8 h. 1/4, en l'église Notre-Dame.

— M. Michau, commissaire, par ordre du Parquet, est allé, mardi à midi, au château de M. Albert Masurel, avec mission de se procurer des œufs de canes, qu'il devait aller chercher lui-même dans l'île où trouvant au milieu de l'étang. Il n'a trouvé qu'une coque d'œuf à demi brisée et l'a envoyée à M. Davaine.

Le juge a probablement voulu savoir si les œufs trouvés dans la poche de la victime avaient bien été dérobés dans le parc de M. Masurel. On sait, en effet, par notre récit d'hier que le témoin Charles Quiévrain nie que Cornille et lui aient eu l'intention de voler quoi que ce soit. Il n'aurait été question pour eux que de faire une partie de barque sur la pièce d'eau. L'enquête établira la vérité sur ce point.

Au Parquet

Mardi matin, M. Davaine a continué l'enquête. En son cabinet il a confronté M. Masurel et Salens, auteur du malheureux coup de fusil.

La confrontation a surtout porté sur le fameuse phrase qu'aurait prononcée M. Masurel. Salens s'est montré moins affirmatif, mais il croit cependant l'avoir entendus.

M. Masurel a persisté dans ses déclarations.

Mes Basquin, avocat de M. Masurel et Rajat, avocat de M. Salens, assistaient à l'interrogatoire.

Arrosement des rues. — Un avis de l'Administration municipale, placardé en ville, mardi après-midi, rappelle l'arrêté du 16 juin 1886 ainsi conçu :

Art. 1er. — Pendant la périodes des chaleurs et de la sécheresse, de la présente année, les habitants sont tenus, avant de procéder au balayage du matin des parties de la voie publique situées en face de leurs habitations, boutiques ou magasins, d'y faire un arrosement suffisant pour empêcher la poussière de se lever et d'incommoder, par suite, les voisins et les passants.

Art. 2. — Pareil arrosement devra, en outre, avoir lieu chaque jour de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

Art. 3. — M. le Commissaire de Police est chargé de veiller avec soin à ce que les mesures ci-dessus soient régulièrement observées.

Concessions expirées dans les cimetières. — Par décision de l'Administration municipale : 1° les personnes dont les concessions trentenaires de terrains dans les cimetières communaux sont expirées depuis deux ans ; 2° celles dont les concessions décennales sont arrivées à expiration ; 3° celles dont les parents ont été inhumés dans les terrains communs avant le 1er janvier 1896, devront faire enlever les monuments, chapelles ou autres signes de sépulture qu'elles y ont fait placer, faute de quoi l'enlèvement sera fait d'office à leurs frais, risques et périls.

Ceux qui désireront se rendre concessionnaires de terrains dans le terrain principal, soit par renouvellement de concession trentenaire ou autrement, devront le faire dans ledit délai d'un mois.

Colombophilie.—Résultat du concours d'Orléans, du 29 mai, organisé par la Société *Union et Progrès*, établie chez M. Valery Pecque, place Victor-Hassebroucq.

25 paniers lâchés à 5 h. 30, Beau Nord, par M. Viertinck, convoyeur :

1er prix, Losfeld F., n., 5 p. — 2e, Lefebvre J., 3 p. — 3e, Gronier, 5 p. — 4e, Gronier, 5 p. — 5e, Baert J., 4 p. — 6e, Dejaegher, 3 p. — 7e, Dedryver F., 6 p. — 8e, Gruart Alb., 2 p. — 9e, Debandt, 3 p. — 10e, Callieux. — 11e, Dedryver F., 7 p. — 12e, Deworst, 7 p. — 13e, Fremeaux, 6 p. — 14e, Monsier, 6 p. — 15e, Riccy, 6 p.

16e, Baert-Vienne. — 17e, Wittemberg, 3 p. — 18e, Monnier, 6 p. — 19e, Vancorsella Michel. — 20e, Pecque Valery, 5 p. — 21e, Verbuist, 6 p. — 22e, Paris, 6 p. — 23e, Duvillier, H., 2 p. — 24e, Demeyre, Ed. 2 p. — 25e, Honoré Juste, 5 p. — 26e, Lecomte Joseph, p. — 27e, Losfelt, F., 3 p. 28e, Wouters, p. — 29e, Liagre Louis. — 30e, Duvillier, P. 2 p.

31e, Destombes Carlos, p ; Pecqua Val. — 32e Venboutte Fl., 4 p. — 33e, Lemaire J., 6 p. — 34e Destombes C., Bondues, 3 p. — 35e, Bouloigne, 2 p. — 36e, Tanchou ad. — 37e, Denoyette, 4 p. — 38e, Six J., 5 p. — 39e, Gruard Al., 3 p. — 40e Lecomte J.-B., p. — 41e, Behart, p. — 42e, Assemaine p.—43e, Honoré J. — 44e, Bouton C., 3 p. — 45e, Boudry J. — 46e, Segard, 4 p. — 47e et 48e, Dujardin Ed., 5 p. — 49e, Vaneck, p. — 50e, Lefebvre L. 2 p.

51e, Soyez Henri, 2 p. — 52e, Delle, 3 p. — 53e, Pronvost I., 2 p. — 54e, Lefebvre L. — 55e, Hennion Alb., pr. — 56e, Lepers H., p. — 57e, Vanquaethem, p. — 58e, Knockart, p. — 59e, Duvilier, P. — 60e, Bouttiez-Motte, p. — 61e, Desmettre-Malgache, p. — 62e, Duthoit Henri. p. — 63e, Duthoit Henri. p. — 64e, Campion H., r. — 65e, Welcomme Léon. — 66e, Dhaene. —67e, Messelier, 68e, Baert Vienne.— 69e, Delesalle A. — 70e, Desvanain J. — 71e, Riccy. — 72e, Assemaine. 73e, Honoré J.

Bonquet : Tanchou A.

Série de 4 : Lefebvre J.

1er régulateur, Gronier; 2e, Dedryver F.

Prix de société, offert par MM. Bourgeois frères : Dedryver F.

Le premier pigeon a été constaté à 10 h. 40'58", à la distance de 325 km. 971, avec une vitesse de t. 046 m. 25 ; le dernier à 11 h. 01'42", à la distance de 325 km. 971, avec une vitesse de 800 m. 98 à la minute.

Distribution des prix, jeudi soir, de 8 à 11 heures, et le dimanche 5 juin, toute la journée; réclamations jusque aujourd'hui à 8 h. du soir.

Les communications entre Dunkerque et Tourcoing pendant la saison balnéaire. — Le Conseil général a émis le vœu qu'un train direct entre Roubaix-Tourcoing et Dunkerque, par la raccordement de Rouges-Barres à Lille, soit mis en marche journellement et qu'il soit créé des billets de bains de mer valables 5 jours pour les plages du Nord.

Ce vœu a été transmis à M. le Ministre des Travaux publics qui a fait connaître que le train express 2250 (Boulogne-Calais-Lille) comporte un groupe direct pour Roubaix-Tourcoing qui se sépare, à Armentières, du groupe Lille et emprunte le raccordement de Rouges-Barres.

Ce train n'ayant été que faiblement utilisé pendant la saison dernière, l'organisation d'un train équivalent, en sens inverse, serait peu justifiée, quant à présent, et occasionnerait des dépenses sans compensation.

L'Administration peut d'autant moins insister pour l'établissement immédiat de trains directs plus nombreux que la Compagnie du Nord s'efforce de diminuer par tous les moyens ces frais d'exploitation ; mais à partir du service d'été prochain, en vue d'améliorer les relations entre Dunkerque et Tourcoing, le stationnement, à la gare de Lille, du train de plaisir de retour de Dunkerque, qui était jusqu'à présent de 20 minutes, sera réduit à 5 minutes ; de plus, pour les voyageurs de 3e classe qui quittent Dunkerque à 6 h. 54 du soir par le 2234 et faute de pouvoir emprunter, à Hazebrouck, la 2250 (1re et 2e seulement) ont à subir à Lille une attente de 1 h. 22, avant de continuer sur Tourcoing, à l'aide du 32t, il sera organisé, dès le 1er mai, un train 2563 qui prolongera, de Lille à Tourcoing, le 2234, après un stationnement de 12 minutes seulement.

En ce qui concerne la seconde partie du vœu, M. le Ministre m'informe qu'il existe des billets hebdomadaires de 1re, 2e et 3e classes à prix réduits, valables pendant cinq jours délivrés dans toutes les gares du réseau du Nord, à destination des stations balnéaires.

Les jardins ouvriers. — C'est devant un nombreux auditoire réuni lundi soir dans la salle des fêtes du collège, que M. l'abbé Leleu, préfet des études à l'Institution de Notre-Dame des Dunes, a fait la conférence annoncée sur les Jardins Ouvriers.

La réunion était présidée par M. l'abbé Lecomte ayant à ses côtés MM. François Masurel père, et Alphonse Motte-Jacquart.

Plusieurs membres de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul du Collège ont d'abord exposé les motifs pour lesquels ils avaient cherché à créer des jardins ouvriers, narré les difficultés qu'ils ont rencontrées pour exécuter leur projet et enfin ils ont fait part au public des résultats bien encourageants auxquels ils sont arrivés grâce à la direction imprimée à leurs efforts par M. l'abbé Marescaux.

Actuellement deux champs sont convertis en jardins ouvriers. L'un comprend 18 parcelles de 300 mètres carrés, défrichées et ensemencées ; l'autre n'est encore qu'au début de son exploitation, le défoncement du sol y est pénible, mais tout porte à croire qu'il sera promptement mis en état de porter des récoltes.

Après avoir entendu le récit de cé magnifique succès, le rôle du conférencier était singulièrement facile et pour atteindre le but qu'il s'était proposé : faire aimer l'œuvre, il n'aut qu'à citer des traits d'expériences tentées à Saint-Etienne, à Valenciennes et ailleurs en en faisant remarquer la portée sociale et charitable.

Les autorisations de bâtir du mois de mai sont les suivantes :

Une maison : MM. Vanderivaeren, rue de Dunkerque; Lerouge, rue de la Mackellerie; Louis Herbaux, rue du Calvaire ; Leignel, rue de Roncq ; Boenders-Marthe, rue de Dunkerque ; Jean Burggraeve, rue Baizae; Guéraguer-Bouche, rue de Constantinople; Louis Dutilleul, rue de Gand.

Deux maisons : M. Alphonse Mandsly, rue du Nord ; veuve Bégbin, rue de Fives.

Trois maisons : MM. Dupont-Delannoy, rue de Soissons ; Paul Loefeld, rue Nouvelle, entre les rues Basse et des Phalempins.

Quatre maisons : M. Vendendriesche, rue de Mouscron.

Un tombereau tamponné par le car 301. — Boulevard Gambetta, en face du lycée, mardi, à 11 heures du matin, le car 301, venant de Tourcoing, a tamponné un tombereau chargé de gravier et appartenant à M. Colin, entrepreneur, rue de Neples, à Roubaix. Le wattman, malgré ses efforts, n'a pu arrêter son car. Le conducteur du tombereau, Adhémar Ricard a été jeté à bas de son siège, sur la chaussée, et s'est contusionné à l'œil gauche ; le cheval est tombé et les brancards du tombereau ont été brisés. Le car a son tablier défoncé.

Les suites de l'ivresse.—Albert Delotombe, 28 ans, rattacheur, rentra ivre, jeudi soir, à son logement, estaminet Ernest Delcuellerie, rue des Piats, 43. Il renversa, dans sa chambre, plusieurs objets mobiliers et comme Mme Delcuellerie lui faisait des observations, il répliqua par de grossières injures. Il descendit ensuite dans le salle d'estaminet où il frappa la cabaretière et deux autres femmes; puis il prétendit s'en aller en emportant une malle qui ne lui appartenait pas.

A ce moment intervint un autre logeur, Charles Vaneste, qui réussit à le mettre sur la rue. Une fois dehors, Albert Delotombe brisa à coups de polag des carreaux eux fenêtres et, dans cet exercice dangereux, il se coupa une artère au poignet droit. Quand M. le docteur Playoust fut appelé à lui donner ses soins à la pharmacie Dumaril, rue Winoo-Chocquesel, 22, le blessé avait perdu beaucoup de sang et son état de faiblesse était tel qu'il a fallu l'admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

État-civil de Tourcoing

du 31 Mai

Naissances.—Boittel Madeleine, rue de Gand, 574.— Vierlinck Georgina, rue de la Croix-Rouge, 146. — Flament Simonne, rue de Beaune, 16.— Delmotte Louis, r. des Archers, 12.

Décès. — Aadsnaert Berthe, 1 mois, rue du Halot, 91. — Bacquart Marie, 26 ans, et Delvoye Louis, 25 ans, rue Nationale, 122.

HAZEBROUCK

BAILLEUL. — Taxe officielle du pain. — Le prix moyen de l'hectolitre de blé aux marchés de Bailleul, Lille, Arras, Bergues, Bourbourg, Hazebrouck et Steenvoorde, pendant la quinzaine, ayant été de 15 fr. 28, la Maire de Bailleul arrête la taxe officielle ci-après :

Pain bis dit de ménage : Un kilogramme, 0,21 ; un kilogramme et demi, 0,31 ; deux kilogrammes, 0,42.

Pain demi-blanc : Un kilogramme, 0,31 ; un kilogramme et demi, 0,46 ; deux kilogrammes, 0,62.

Pain blanc : Un kilogramme, 0,41 ; un kilogramme et demi, 0,61 ; deux kilogrammes, 0,82.

BAILLEUL. — Derniers semaine de mai. — Naissances. — Brische Louise, fille de Gaston. — Provo Valentine, fille de Louis. — Bays Elie, fille de Gaston.

Décès. — Sénéchal Félicie, 78 ans. — Cocquaert Jean, 1 an. — Thomas J.-B., 68 ans.

DUNKERQUE

DÉCOUVERTE D'UN CADAVRE

Hier, à 11 heures du matin, des douaniers ont découvert, sur la plage Ouest, le cadavre du nommé Paul Quef, qui, il y a une dizaine de jours, s'était jeté à la mer avec la femme Virginie Van Rompu, de Lille.

Le crâne était troué par une balle. Le cadavre a été déposé à la ferme Standaert, en attendant qu'il soit procédé aux formalités légales.

LE VAPEUR « NORD »

Ce bâtiment dont nous avons annoncé l'échouement sur l'île de Burbow (Aurigny) est totalement perdu.

Le navire est submergé, on sait qu'il appartient à la Compagnie des Bateaux à Vapeur du Nord de Dunkerque.

UNE GRÈVE

Soixante ouvriers du Slipway se sont mis en grève, hier matin, pour protester contre le renvoi d'un de leurs camarades, un ajusteur du nom de Riobet.

Cet ouvrier a été congédié par ce qu'il avait repris son travail au bout de quatre jours alors que l'assurance lui en avait payé sept d'avance à la suite d'un accident.

Les grévistes ont écrit à M. Bourdel qu'ils ne cesseraient de chômer qu'au moment où Riobet sera réintégré.

M. Bourdel a refusé cette lettre.

La question en est là. Tout est calme.

Accident. — Le journalier Georges Cleeysens, 37 ans, s'est fracturé le pied droit en déchargeant des rails à bord d'un navire, mole I.

Le blessé a été conduit à l'hôpital.

DUNKERQUE. — Du 30 mai. — Naissances. — Arthur Amelot, rue du Fort-Louis, 1.—Marie Reynaert, place du Minck, 5.

Décès. — Raymond Hicard, 8 mois, fils de Julien, journalier, rue Saint-Gilles, 21. — Julie Desmst, 67 ans, veuve en 3e noces de Louis Andrieux, charpentier, rue des Vieux-Quartiers.— Louis Fonton, 24 jours, fils de Jules, journalier, rue Saint-Pierre, 3. — Joseph Otten, 83 a., chef éclusier en retraite, bassin de la Marine.

DUNKERQUE. — Du 31 mai. — Naissances.— Paule Leonatti, rue du Magasin-Général, 1. — Marcelle Deniare, rue de la Ferronnerie, 20. — Georgette Dehay, rue du Jeu-de-Mail, 23.

Mariage. — Alphonse Denève et Marie Vaheene.

Décès. — Henri Jamoie, 17 ans, rue Sonblue, 17. — Amanda Detnroq, 50 ans, 5p. de Charles Nonnes, journalier, rue du Jeu-de-Mail, 6.

DOUAI

Gendarmerie. — Dix gendarmes de Douai sont partis pour assurer le maintien de l'ordre dans les environs de Lille où de nouvelles grèves se sont déclarées.

Concert. — La Fanfare municipale des Sapeurs-Pompiers donnera, samedi 4 juin, à 9 heures du soir, place Carnot, un concert dont ci-dessous le programme :

1. Moscoa, allegro militaire, Allier. — 2. Les Huguenots, fantaisie, Meyerbeer. — 3. Amour et Printemps, valse, Waiteafel. — 4. Marche de fête, H. Senée. — 5. La Rieuse, polka, Birot.

Octroi. — Le service de l'octroi nous communique la situation et la comparaison des produits de l'octroi au 30 mai 1903 :

1904 à fin mai	305.772 85	
1903 id.	300.486 62	
Augmentation	5.286 23	

Mort subite. — Lundi vers 9 h. du soir Mme Van Gèle, âgée de 72 ans, demeurant 17, rue de la Cuve-d'Or, est morte subitement à son domicile à la suite d'une hémorragie.

Vagabondage. — Arrêté pour vagabondage, le nommé Vitré Henri, 22 ans, journalier, originaire de Boesehspe (Nord).

Accident de tramway. — Ce midi, un des fils du tramway électrique, s'est brisé en face de la brasserie de M. Van Eslande, place St-Martin, au moment du passage en cet endroit du car n° 12 allant à Dorignies.

Les voyageurs en ont été quittes pour la peur, le bras de ce fil, ayant occasionné une détonation des plus violentes.

DOUAI. — Du 31 mai. — Naissances.— Théodore Gilneur, faubourg de Paris. — Augustin Harmignies, à Dorignies. — Marceline Démarest, à Dorignies. — Marcelle de Baillencourt, à Dorignies.

Publications. — Clovis Dhainaut, savonnier à Douai, et Angèle Delache, ménagère à Valenciennes.— Oscar Combiez, plafonneur, et Maria Petit, ménagère.

Mariages. — Emile Fauvaux, charretier, et Louise Vandwall, ménagère à Douai. — Henri Gros, docteur en médecine à Boulogne-s-Mer, et Antoinette Bontet, sans prof., à Douai.

Décès. — Arthur Doregaetrcourt, 51 ans, époux de Julie Lefebvre, Grand'Place, 16. — Modeste Sorieni, 21 ans, convreur, célibataire, terrasse Saint-Pierre. — Marie Logiand, 72 ans, veuve de Alexandre Van Gèle, 17, rue de la Cuve d'Or.

Demandez la chicorée extra de DROULERS Fils, Fresnes (Nord). LA MAGICIENNE

VALENCIENNES

RAISMES. — Arrestation. — A la suite d'une enquête ouverte par la gendarmerie, au sujet d'une tentative de violences dont a été victime Mme Hiance-Mirouz, dans la forêt de Raismes, on vient de procéder à l'arrestation de Modeste Delannoy, 26 ans, ajusteur à Raismes, qui a été formellement reconnu par Mme Hiance.

Delannoy a été écroué.

SAINT-AMAND. — Audacieux cambriolage. — Le faubourg d'Orchies, à Saint-Amand, a été, dimanche après-midi, le théâtre d'un audacieux cambriolage.

Les époux Taimant-Basset sortirent de chez eux pour voir l'ascension d'un ballon.

Un on des cambrioleurs pénétrèrent dans le logis resté sans surveillance et s'enfermèrent à l'intérieur.

Le coffre-fort fracturé les mit en possession de certaines valeurs : trois actions des chemins de fer russes, deux montres d'or et d'autres valeurs.

A dix heures du soir, les propriétaires eurent du mal à rentrer chez eux, la porte étant restée fermée à l'intérieur.

On soupçonne deux prétendus marchands de café qui ont parcouru le quartier durant le journée de dimanche.

CHATEAU-L'ABBAYE. — Coups. — Au cours d'une discussion, Delfosse, 19 ans, a brisé une palissade et pris un bâton dont il a porté des coups à François Raymond.

François riposta. Delfosse brisa alors un tréteau pour s'en faire une arme.

Plainte a été portée contre François pour coups et blessures et contre Delfosse pour bris de clôture.

SAINT-VAAST-LA-HAUT.— Accident. — Choquet Emile, 33 ans, mineur à la fosse Dutemple, a eu le pied gauche serré sous une pierre, 20 jours de repos.

Un mortel accident de bicyclette

A PÉRUWELZ

Dimanche, vers 10 h. 1/2, plusieurs jeunes gens de Bury se rendaient à Péruwelz en vélo ; ils étaient arrivés au passage à niveau près de la Villette, quand des personnes sortirent de leur jardin.

L'un des cyclistes, Herbaut, 20 ans, voulut stopper pour éviter un accident, mais il était trop tard. Une collision se produisit, et Herbaut, projeté au-dessus de sa machine, alla tomber dans un fossé. On secourut et on le trouva étendu et ne donnant plus signe de vie.

Le malheureux avait eu l'épine dorsale brisée et la mort avait été instantanée. Les personnes atteintes par le vélo ont également été blessées.

CAMBRAI

Epilogue d'une noce. — Samedi dernier, 28 mai, Lesique J.-B., marchand-épicier, à Avesnes-les-Aubert, s'en vint à Cambrai pour toucher une somme d'environ 400 francs.

Après avoir fait de nombreuses et longues stations dans les estaminets de la ville, notamment chez M. Renaut, débitant, rue des Carmes, notre homme se rappela qu'il n'était pas au logis et voulut faire toutes ses diligences pour partir, mais... ses jambes refusèrent de le porter ; il était 8 h. 1/2 du soir. Que faire ? En bourgeois bien cossu, il fit quérir une voiture de place pour le reconduire à Avesnes-les-Aubert. Amère déception !... A son arrivée, il constate que son portemonnaie ne contenait plus que 2 fr. !...

Est-ce perte ou vol ? C'est ce que l'enquête qui est ouverte ne découvrira peut-être jamais.

CAMBRAI. — Du 22 au 29 mai.— Naissances. — Suzanne Prévost, avenue de Valenciennes.— Madeleine Devaux, petit chemin de Rumilly, 5. — Henriette Mignot, avenue Victor-Hugo, 38. — Serge Martin, rue du Chapeau-Bordé, 6. — Edith Saint-Aubert, ruelle Sans-Fond, 6. — Isabelle Filipo, rue des Docks. — Pierre Hosdez, grande rue Anbenche, 34. — Germaine Cailleau, rue Lévêque, 28.—Simonne Mougeot, rue du Comte-d'Artois. — Yvonne Grandsart, rue des Feutriers, 3.

Promesses de mariages.— Georges Planchon, charpentier, domicilié à Escaudœuvres, et Jeanne Caplier, cultivatrice, rue Verte, 2. — Gaston Hutin, avocat, rue des Roisseurs, 47, et Jeanne Brunel, sans prof., rue de Lille. — Jules Vilette, employé de chemin de fer, domicilié à Cambrai, et Elvire Colpart, couturière, rue du Cateau, 142. — Auguste Debouck, employé, allée des Soupirs, 15, et Marguerite Moronvalle, couturière, rue St-Georges, 45.

Ernest Dupont, journalier, domicilié à Escaudœuvres et Euphémie Dupont, journalière, rue du Pont-de-Solesmes, 9. — Alexis Bleiaux, journalier, domicilié à Proville, résidant à Cambrai, et Hermance Bailly, rue des Cordiers, 2. — Jules Honllon, cultivateur, vieux chemin du Cateau, 10, et Aurélie Allard, gilletière, route de Paris, 3. — Paul Delval, cordonnier, rue Saint-Druon, 26, et Catherine Caplez, blanchisseuse, rue de Crèvecœur, 3.

Mariages. — Maurice Houvenaghel, garçon boulanger, rue Monstrelet, 16, et Philomène Duchatel, couturière, route de Bapaume. — Jules Pucel, négociant en graines, allée Saint-Roch, et Maria Boissier, sans profession, avenue de Dunkerque ; Paul Wilmot, garçon boulanger, domicilié à Proville, et Joséphine Mory, sans profession, rue Bertrand-Milcent, 7.

Alfred Toudeur, forgeron, rue des Capucins, 53, et Julia Dormard, lingère, petit chemin de Rumilly, 19. — Louis Lemaître, wattman, rue des 3 pigeons, 11, et Léontine Bondeau, contrôleur, rue de l'Ecu de France, 4. — Ernest Moilet, tailleur d'habits, impasse Coupe-Drap, 2, et Joséphine Hanquet, journalière, rue Sainte-Anne, 20.

Décès. — Jules Garnez, 3 ans, rue Bertrand-Milcent, 5. — Joseph Louvet, 22 ans, tisseur, rue Saint-Lazare, 10. — Aimée Bisiau, 31 ans, ancienne journalière, veuve en 1res noces de Désiré Dusseaux et en secondes noces de François Bat, rue Sainte-Elisabeth, 11 bis.—Pauline Bénicourt, 19 ans, s. profession, place de la porte de Paris. — Marie Piet, 78 ans, ménagère, veuve de François Bocquet, rue Fervacque, 17.

AVESNES

Un suicide au fort de Boussois

Lundi dans la soirée, un sergent du 145e nommé Valliant, en garnison au fort de Boussois, s'est donné la mort par strangulation. Rien ne faisait prévoir cette déplorable fin. Valliant jouissait de l'estime générale.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital militaire de Maubeuge.

Dépêches de la Nuit

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

M. Bertaud examine ensuite les contre-projets de Lanessan, Klotz, Cunéo d'Ornano, dont il s'attache à faire ressortir les inconvénients ; l'orateur espère que la loi pourra être votée assez à temps pour être mise en vigueur le 1er janvier 1905 ; il termine en déclarant qu'il a confiance que la Chambre réalisera l'œuvre que la France attend avec impatience.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi, à 2 heures.

Séance exceptionnelle, jeudi matin, à 9 h., pour la discussion des propositions de loi relatives aux assurances ouvrières et aux accidents du travail.

La séance est levée à 6 heures.

SÉNAT

M. de Las Cazes déclare que M. Vallée a fort habilement plaidé les circonstances atténuantes, et il a répété en partie les raisons en faveur du maintien des Christs données par M. de Lamarzelle et dit que tous les gouvernements ont respecté la présence des Christs ; il ajoute que l'image du Christ, en l'absence de toute idée religieuse, est à sa place dans les tribunaux. Il est un enseignement pour le juge, une consolation pour le condamné (Vifs applaudissements).

Il termine en priant le Sénat de dire qu'il maintient son opinion ancienne, c'est-à-dire qu'il ne veut pas s'associer aux actes sectaires du gouvernement. L'orateur est félicité par ses collègues.

MM. Saignac et de Lamarzelle déposent un ordre du jour invitant le gouvernement à replacer les Christs dans les Tribunaux.

M. Leydet dépose l'ordre du jour pur et simple. Le gouvernement l'accepte.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 172 contre 105.

Séance vendredi à 3 heures.

Graves désordres à Brest

Depuis trois jours les quais du Commerce présentent une grande animation et sont gardés par les soldats coloniaux, les fantassins du 19e d'infanterie et des gendarmes à cheval. Dans la nuit de dimanche les grévistes ont jeté à la mer des caisses, des fûts, etc., que des matelots repêchent à présent.

Le *St-Antoine* attend qu'on le décharge de ses 1000 tonnes de vin destinées à la marine et il n'est pas seul à attendre.

Tout le commerce souffre cruellement de cet état de chose.

On annonce que les cuisinières, servantes et bonnes d'enfants vont se mettre en grève également !

Les écoliers font la grève eux aussi.

Hier, ils étaient à huit cents à manifester derrière des drapeaux rouges, en criant : « Les bourgeois on les pendra ! » ils chantent aussi l'*Internationale*.

La folie est contagieuse, on le voit.

M. Dupuis, commissaire de police, informe contre le citoyen Bousquet à cause de ses discours révolutionnaires et de ses excitations au meurtre et au pillage. C'est bien le cas de dire : mieux vaut tard que jamais.

L'enquête relative à l'attaque de la sentinelle du fort Bouguen se continue.

La municipalité socialiste se montre bien colère du renfort de troupes qu'on envoie à Brest.

Au sortir d'une réunion les grévistes ont manifesté au chant de la *Carmagnole* et secouèrent rudement la porte d'un armateur, M. Chevillotte. Comme la troupe leur barrait le passage, les grévistes résistèrent, la capitaine fit faire les sommations, les grévistes reculèrent, puis jetèrent des barriques à la mer. Les soldats durent charger et les coups de crosses furent assez nombreux.

Les gendarmes servirent de cible aux projectiles des grévistes. Une dernière charge eut lieu à 1 heure du matin.

Les coiffeurs ont voté la grève ; demain les charpentiers et menuisiers vont arrêter aussi leur travail.

400 soldats gardent le port du commerce.

Le citoyen Bousquet sera déféré aux assises de juillet prochain.

Manifestation contre un Tribunal

Lorient, 31 mai. — A l'énoncé d'un jugement condamnant la gréviste Le Page à un mois de prison, plusieurs de ses camarades, qui se trouvaient dans le prétoire, ont pris à partie les juges, les insultant grossièrement.

Un groupe important de grévistes s'est stationné devant le tribunal, chantant l'*Internationale* et la *Carmagnole*. Il a fallu avoir recours à la gendarmerie, qui les a dispersés. Après s'être reformés, les manifestants ont parcouru les rues de la ville en chantant des refrains révolutionnaires.

L'AFFAIRE DAUTRICHE

Le bruit court que deux officiers ont été arrêtés à propos de l'affaire Dreyfus. Ce serait le commandant Rollin et le capitaine Maréchal.

D'après l'enquête du ministère, d'autres sommes que celles dont on a déjà parlé, auraient été distribuées au moment du procès de Rennes.

Plusieurs arrestations seraient imminentes.

Un haut personnage militaire serait sur le point d'être arrêté pour avoir ordonné la distribution des fonds.

(*Sous réserve*).

La Rochelle. — Le feu a détruit les radeaux entourant les sous-marins *Castor* et *Loutre*.

Une enquête est ouverte pour connaître la cause.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Moukden. — Les Japonais ont, dans la nuit du 28 mai, du nouveau tenté d'obstruer l'entrée du port de Port-Arthur, à l'aide de navires marchands destinés à être coulés, mais ils ont été découverts par les projecteurs électriques des Russes. Un canonnière japonaise et deux contre-torpilleurs ont été coulés. Les navires marchands se sont alors retirés. Suivant des informations parvenues à Moukden, les troupes du général Stœssel occupent une position stratégique près de Port-Arthur, sous la protection des canons des batteries avancées de la place.

FEUILLETON N° 19

LES MICROBES

Par Roger des Fouralès

— Mes compliments, madame ; répondit Mme Birais, avec un sir narquois et méchant, mes compliments ; mais il est probable que la réconciliation sera de courte durée... lorsque M. d'Albert aura toute sa raison.

— Elle sera ce que Dieu voudra madame; mais, en attendant, je tiens à ce que vous sachiez que si vous êtes ici, c'est parce que j'y consens, et que je n'aurais qu'un mot à dire pour qu'on vous jette à la porte.

— Essayez donc un peu, ce sera fort drôle !

— Vous seriez bien aise, sans doute, de provoquer un scandale, je ne vous donnerai pas cette satisfaction ; peut-être les domestiques sont-ils sondoyés par vous, ce n'est pas à eux que je demanderai main-forte.

Elle se dirigea vers les fenêtres, releva les rideaux et, montrant un agent de police qui se promenait sur le trottoir d'en face :

— Il y a fort heureusement là des hommes dont le devoir consiste à protéger les gens outragés, je n'ai qu'à leur faire signe.

— C'est inutile, madame, je comprends à demi-mot. C'est-à-dire que vous me mettez dehors...

— Je ne vous retiens pas...

— Et que vous m'interdisez de remettre les pieds ici...

— C'est parfaitement cela...

— Je comprends... La vie n'est pas agréable à Paris, lorsque l'on pas le sou et la fortune du M. d'Albert aplanira bien des difficultés. Vous ne la garderez pas longtemps, madame, vous venez de vous donner la satisfaction de me chasser de chez vous, peut-être d'ici peu pourrai-je prendre une revanche... Et, alors prenez garde ! !

— Vos menaces ne m'effraient pas. Je ne sais ce que vouliez dire, mais soyez sûre que j'aurai le moyen de vous briser les dents si vous voulez mordre ; il y a fort heureusement une justice en France, et, bien que tout y soit bouleversé, on y protège encore, je l'espère, les honnêtes gens.

Ne l'oubliez pas, madame !

En même temps, la vicomtesse, d'un air hautain, lui montra la porte.

L'Américaine, fort pâle, se leva, sortit sans saluer, et gagna le vestibule.

— Adieu, madame, lui dit la vicomtesse.

— Au revoir ! répondit en ricanant Mme Birais, vous entendrez sans doute parler de moi avant qu'il soit longtemps et vous regretterez peut-être alors votre facile victoire d'aujourd'hui.

— Je ne regrette rien, madame ; je ne sais de quelle victoire vous voulez parler, on ne remporte de victoire que sur ses ennemis et j'ai l'honneur de ne pas vous connaître...

La vicomtesse repoussa la porte, la ferma à clef et revint près de son mari.

Mme Birais fut sur le point de faire un esclandre. Elle eut l'idée de donner du manche de son parapluie dans les vitraux de l'antichambre, mais elle se